170526 - L'explication du hadith selon lequel n'entrera pas en enfer celui qui possède ne serait ce que le poids d'un atome de la foi

question

J'ai entendu que celui qui possède ne serait-ce que le poids d'un atome de foi n'entrera pas en enfer et que n'entrera pas au paradis celui qui porte dans son cœur ne serait que le poids d'un atome d'orgueil... Est-ce exact?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Ce qui s'atteste dans le livre , la Sunna et le consensus de la Umma c'est que n'entrera pas en enfer celui qui possède le poids d'un atome de foi. Le musulman rebelle qui meurt sans s'être repenti, son sort sera réglé par Allah; Il peut pardonner à l'intéressé ou le châtier mais il ne le laissera pas éternellement en enfer.

Al-Bokhari,44 et Mouslim,193 ont rapporté d'Anas que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Sortira de l'enfer quiconque aura dit: il n' y a pas de dieu en dehors d'Allah tout en portant le poids d'une graine de blé de bien dans son cœur et sortirade l'enfer quiconque aura dit : il n' y a pas de dieu en dehors d'Allah tout en portant dans son cœur le poids d'un atome d'orge du bien, et sortirade l'enfer quiconque aura dit : il n' y a pas de dieu en dehors d'Allah tout en portant dans son cœur le poids d'un atome du bien. Ce sens est répété dans d'autres hadiths et en des termes presqu'identiques.

S'agissant de vos propos : N'entrera pasen enfer quiconque possède ne serait ce que le poids d'un atome de foiils sont affirmés par un hadith. Les ulémas les interprètent dansle sens d'une entrée comme celle des mécréants. En d'autres termes, il n'y restera pas éternellement même s'il y

transite. Cette interprétation permet de concilier les nombreux textes qui indiquent qu'une partie des croyants rebelles entrera en enfer en dépit de leur possession d'une parcelle defoi. Mais ils sortiront ensuite de l'enfer grâce à une intercession ou sans intercession.

At-Tirmidhi,1999 et Abou Dawoud,4091 et Ibn Madjah,59 ont rapporté d'après Abdoullah ibn Massoud que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «N'entrera pas au paradis celui qui possède un atome d'orgueil dans son cœur et n'entrera pas en enfer quiconque possède le poids d'un atome de foi. Un homme lui dit: il me plait d'avoir de beaux vêtements et de belles chaussures?- Le Prophète lui répondit: Certes, Allah est beau et aime la beauté. La vraie orgueil consistedans le rejet de la vérité et le mépris des gens. (Hadith jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Tirmidhi). Cet imam (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a commenté le hadith en ces termes: «Des ulémas ont dit dans leur explication du hadith N'entrera pas en enfer quiconque possède le poids d'un atome de foi qu'il signifie une entrée définitive (éternelle).

On a encore rapporté d'Abou Said al-Khiudri que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Sortira de l'enfer quiconque aura dans son cœur ne serait ce que le poids d'un atome de foi. Bon nombre des membresde la génération qui suit celle des compagnons ont interprété ce verset: Seigneur! Quiconque Tu fais entrer dans le Feu, Tu le couvres vraiment d'ignominie (Coran,3:191) en disant qu'il signifie: Tu déshonoras celui que Tu laisseras éternellement en enfer.»

S'agissant de la deuxième phrase, à savoir vos propos: N'entrera pas au paradis celui qui possède un atome d'orgueil dans son cœur ils sont confirmé par le hadith d'Ibn Masoud déjà cité. Mouslim (91) a rapporté le hadith en le résumant en cette phrase puisqu'il dit: d'après Abdoullah ibn Massoud le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «N'entrera pas au paradis celui qui possède un atome d'orgueil dans son cœur et n'entrera pas en enfer quiconque possède le poids d'un atome de foi. Un homme lui dit: il me plait d'avoir de beaux vêtements et de belles chaussures?- Le Prophète lui répondit: Certes, Allah est beau et aime la beauté. La vraie orgueil consistedans le rejet de la vérité et le mépris des gens.

Le hadith signifie que l'intéressé n'entrera pas au paradis sans être exposé à une éventuelle punition car on peut le châtier comme on peut lui pardonner. Ce qui n'est pas le cas d'un croyant

dévoué et débarrassé de ce péché majeur (l'orgueils) car, lui, il entrera au paradis sans s'exposer à un transit en enfer.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans son commentaire de Mouslim: «Mieux, le sens évident est celui choisi par al-Qadi Iyadh et d'autres maîtres confirmés, à savoir que le croyantrebelle n'entrera pas au paradis sans être sanctionné, si Allah veut le sanctionner. Mais Il peut par Sa grâce ne pas vouloir le sanctionner. Car tous ceux qui auront professé la foi pure en l'unicité absolue d'Allah entreront au paradis, soit dès le début, soit après avoir subi le châtiment réservé aux auteurs de péchés majeurs morts sans se repentir. On dit : il n'entrera pas avec le tout premier groupe d'admis au paradis.

En somme, ce que vous avez demandé figure dans un hadith ou deux hadiths authentiques dont nous avons mentionné le sens. Dès lors, nul ne doit imaginer l'impossibilité pour celui qui possède le poids d'un atome de la foi d'entrer au paradis, quels que soient la quantité de ses péchés. Nul ne doit imaginerl'impossibilité pourle musulman qui possède ne serait-ce que le poids d'un atome d'orgueild'entrer en enferquelque solide que soit sa foi.

Deux groupes sont entrés en errance à causede leurs interprétations de ces textes. Ce sont les kharidjites et les murdjites. Les premiers ont particulièrement retenu le deuxième hadith tandis que les seconds ont retenu le premier hadith. Allah a bien guidé les partisans de la Sunna à choisir la parole vraie qui permet de concilier les textes, d'en maintenir la cohérence et d'exclure toute contradiction.

Allah le sait mieux.